



L'association anticorruption Anticor, poil à gratter de la justice financière

Article paru dans l'édition du 11.01.11

Contre une justice « cadennassée », le réseau s'est constitué partie civile dans plusieurs affaires



Ils ne sont pas très nombreux, ne croulent pas sous l'argent, et ne revendiquent aucune identité politique. Mais les voilà qui viennent secouer le monde judiciaire. Les militants de l'association Anticor, qui lutte contre la corruption, 500 à 600 personnes de tous bords, veulent déranger l'ordre établi. Ils se sont fait connaître en organisant des manifestations, comme ce jour où ils défilèrent à Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine) en portant des valises, en hommage ironique à Didier Schuller, cet ancien élu emblématique des sombres affaires du RPR.

Ils passent désormais à l'offensive judiciaire, en tentant de se constituer partie civile dans des dossiers sensibles, tels que l'enquête sur l'attentat de Karachi. « *L'idée au départ, en 2002, était de promouvoir l'éthique en politique, explique l'avocat d'Anticor, Me Jérôme Karsenti. Nous ne sommes pas des justiciers. Mais il nous a semblé que la justice était cadennassée, et qu'il fallait mener également une bataille sur ce front.* »

Anticor surfe aujourd'hui sur la jurisprudence liée à l'affaire dite des « biens mal acquis », qui met en cause des chefs d'Etat africains et leurs intérêts en France. La justice avait toujours considéré jusqu'alors que des associations anticorruption ne pouvaient à elles seules être à l'origine de poursuites judiciaires, n'ayant pas « *d'intérêt à agir* » et n'ayant pas subi de préjudice direct de délits éventuels. L'opportunité d'engager des poursuites dans ce type de dossier n'était censée revenir qu'au parquet, hiérarchiquement soumis au pouvoir en place.

La décision de la Cour de cassation, en novembre 2010, qui a estimé que l'association anticorruption Transparency International avait bien subi « *un préjudice direct et personnel* » dans le dossier des « biens mal acquis », a ouvert un nouvel horizon à Anticor, en lui permettant de se constituer partie civile dans des dossiers financiers. « *Nous avons un engagement, et une réelle expertise, souligne Me Karsenti. Nous nous situons donc dans le cadre défini par la Cour de cassation.* »

Pour autant, pas question de se disperser. Anticor a ciblé quelques affaires et n'a, de toute façon, pas les moyens d'entamer une guérilla. L'association veut ainsi porter le fer lors du procès de Jacques Chirac dans l'affaire des emplois fictifs, qui s'ouvrira en mars à Paris. « *Voilà un dossier où la partie civile, la Mairie de Paris, a d'ores et déjà transigé avec l'accusé et où l'accusation a réclamé un non-lieu !* », s'insurge Me Karsenti. Anticor a donc demandé à s'asseoir sur le banc des parties civiles.

Elle tente aussi de ranimer l'enquête sur les « sondages de l'Elysée », ouverte pour « *favoritisme* » et classée sans suite par le parquet de Paris, en déposant une plainte avec constitution de partie civile. Dans cette affaire, l'Elysée est accusé d'avoir confié sans appel d'offres ses études d'opinion au cabinet Publifact, dirigé par Patrick Buisson, conseiller de Nicolas Sarkozy. Enfin, l'association entend aussi que des investigations pour « *prise illégale d'intérêt* » soient ordonnées sur les circonstances de la nomination de l'ancien secrétaire général adjoint de l'Elysée François Pérol, à la tête du groupe Caisse d'épargne-Banque populaire.

Le parquet de Paris apprécie peu l'irruption d'Anticor dans le champ judiciaire et multiplie les tirs de barrage, en repoussant ses demandes. L'association est accusée par le pouvoir de poursuivre des buts politiques. « *Nous n'avons pas de couleur politique, assure Me Karsenti. Il y a même des élus UMP, chez nous.* »

À la tête du comité de parrainage, des personnalités pas franchement proches du pouvoir : la sénatrice écologiste Dominique Voynet, la fondatrice de Cap 21, Corinne Lepage, Eric Halphen, l'ex-juge d'instruction, aujourd'hui magistrat à Paris - ce qui pourrait éventuellement causer des soucis juridiques à Anticor -, ou encore Séverine Tessier, assistante parlementaire du député socialiste de la Nièvre Christian Paul. Des familiers du monde politique et judiciaire. « *Il s'agit de donner une prime à l'éthique. Nous menons une action militante,* assure Mme

Vous êtes abonnés

Classez cette archive, vous pourrez ainsi la consulter facilement pendant toute la durée de votre abonnement.



Placez cette archive dans votre classeur personnel

Tessier, porte-parole du comité de parrainage. *La justice a besoin d'être épaulée. On se conçoit comme un réseau.*

»

L'association vient de se doter d'un pôle économique, baptisé Cleanstream. Une soirée d'appel aux dons devrait bientôt être organisée. Me Karsenti, avocat généraliste du barreau du Val-de-Marne, mène ce combat sans être rémunéré. Et le bénévolat a ses limites.



Gérard Davet

[Retournez en haut de la page](#)

Le Monde ABONNEMENTS

Abonnez-vous à partir de
15€

- ▶ Déjà abonné au journal
- ▶ Le journal en kiosque
- ▶ La boutique du Monde
- ▶ Les hôtels du Monde



Actualité : International Europe Politique Société Environnement, Sciences Technologies Culture
Sport : Foot Rugby Tennis Handball Golf Formule 1 Basket Auto-Moto Cyclisme Voile Natation
Pratique : Programme télé Jeux Livres Cinéma Météo Trafic RSS Newsletter Mobile
Voyage : Voyage France Voyage Europe Voyage Afrique Voyage Amériques Voyage Asie Voyage à thème
Réseaux sociaux: Facebook Twitter
Les sites du groupe : Télérama.fr Talents.fr Le Post.fr CourierInternational.com
Monde-Diplomatique.fr Les Rencontres professionnelles *Le Monde* La Société des lecteurs du *Monde*
Le Prix *Le Monde* de la recherche

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-nous ? | Charte groupe | Index | Aide et contact | Publicité

Journal d'information en ligne, Le Monde.fr offre à ses visiteurs un panorama complet de l'actualité. Découvrez chaque jour toute l'info en direct (de la politique à l'économie en passant par le sport et la météo) sur Le Monde.fr, le site de news leader de la presse française en ligne.